

Le Petit Journal de Montbrison



Au sommaire

Infos Mairie	Page 1 à 2
US Drôme Provence	Page 3
Carnet bleu	Page 4
Sophrologie	Page 4
Déclaration de ruches	Page 4
Parution d'ouvrage	Page 4
Ecoles	Page 5
Amicale Montbrisonnaise	Page 5
Poème d'octobre	Page 5
Guide compostage	Page 6

MÉMENTO

- **Vendredi 7 octobre :**
Permanence élus du canton
- **Mardi 11 octobre :**
Conseil Municipal
- **Mercredi 12 octobre :**
Réunion de l'Amicale Montbrisonnaise
- **Dimanche 30 octobre :**
Elections Municipales
Passage à l'heure d'hiver
- **Mardi 1^{er} novembre :**
Toussaint

INFOS MAIRIE

PERMANENCES ELUS CANTON

Une permanence des élus du canton aura lieu le vendredi 7 octobre 2022 à 11h30 à la salle des fêtes.

CONSEIL MUNICIPAL

Un conseil municipal aura lieu en Mairie le mardi 11 octobre à 18h00.

ELECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales auront lieu les dimanches 30 octobre et 6 novembre.

Pour les modalités voir arrêté préfectoral ci-joint.



**PREFET
DE LA DRÔME**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Nyons
Pôle Collectivités Locales
Elections

**ARRETE PREFECTORAL N° 26-2022-09-08-00002 EN DATE DU 8 SEPTEMBRE 2022
PORTANT CONVOCATION DES ELECTEURS DE LA COMMUNE DE
MONTBRISON-SUR-LEZ EN VUE DE L'ELECTION MUNICIPALE
PARTIELLE COMPLEMENTAIRE DE CINQ CONSEILLERS MUNICIPAUX
(30 OCTOBRE ET 6 NOVEMBRE 2022)**

La Préfète de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code électoral ;

VU le code général des collectivités locales ;

Considérant que, suite aux décès de Monsieur Denis RAMBURE-LAMBERT le 14 avril 2020 et de Monsieur Erik RUNGETTE le 20 mars 2022, aux démissions de Monsieur Mathieu BRUNEL en date du 6 avril 2022 et de Madame Séverine MAILLOT en date du 18 juillet 2022 ainsi qu'à la démission en date du 11 juillet 2022 de Madame Florence PERRET aux fonctions d'adjointe et de conseillère municipale acceptée par Madame la Préfète le 16 août 2022, un total de cinq vacances est intervenu au sein du conseil municipal de la commune de Montbrison-sur-Lez ;

Considérant, en conséquence, que le conseil municipal de la commune de Montbrison-sur-Lez d'un effectif légal de 11 personnes, a perdu, par l'effet des vacances survenues, plus du tiers de ses membres ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection de cinq conseillers municipaux pour compléter le conseil municipal ;

ARRÊTÉ

Article 1er : Les électeurs et électrices de la commune de Montbrison-sur-Lez sont convoqués le dimanche 30 octobre 2022 et éventuellement, pour un second tour de scrutin, le dimanche 6 novembre 2022 à l'effet de procéder à l'élection de cinq conseillers municipaux.

Article 2 : Prendront part à cette élection, les électeurs et électrices de la commune de Montbrison-sur-Lez inscrits sur la liste électorale générale ainsi que les ressortissants des États membres de l'Union Européenne autres que la France inscrits sur la liste complémentaire pour les élections municipales.

La liste des électeurs sera arrêtée à l'issue de la commission de contrôle qui se réunira entre le vingt-quatrième et le vingt et unième jour avant le scrutin et sera extraite du répertoire électoral unique, à jour des tableaux prévus aux articles R 13 et R 14 du code électoral.

Avenue de Venterol - BP 100
26220 NYONS Cedex 01
Tél : 04 26 52 66 40
Mél : sp@montbrison-sur-lez.fr
www.montbrison-sur-lez.fr

Article 3 : Modalité des dépôts de candidatures :

Une déclaration de candidature est obligatoire. Le CERFA de déclaration n° 14996*03 et la liste des pièces justificatives à joindre sont téléchargeables à l'adresse https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14996.do

Les déclarations de candidatures devront être déposées par le candidat lui-même ou par un mandataire porteur d'un ou plusieurs mandats à la sous-préfecture de Nyons, 4, avenue de Venterol, 26111 NYONS Cedex. Il est possible et conseillé de prendre rendez-vous en téléphonant au numéro suivant : 04 26 52 65 44.

Premier tour de scrutin

Les déclarations de candidatures pourront se faire du 10 au 12 octobre 2022 aux créneaux suivants :

- du lundi 10 au mardi 11 octobre 2022 de 9 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30
- le mercredi 12 octobre 2022 de 9 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 16 heures.

Second tour de scrutin

Les candidats non élus au premier tour de scrutin sont automatiquement candidats au second tour sans obligation de déposer une nouvelle déclaration de candidature.

Les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour ne peuvent déposer une déclaration de candidature pour le second tour que dans le cas où le nombre de candidats présents au premier tour aurait été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir.

Les services de la sous-préfecture de Nyons seront ouverts à cet effet aux jours et heures ci-après :

- **lundi 31 octobre 2022 de 9h à 12h et de 14h à 17h**
- **mercredi 2 novembre 2022 de 9h à 12h et de 14h à 16h.**

Article 4 : Nul ne sera élu au premier tour de scrutin s'il n'a pas réuni :

- 1°) la majorité absolue des suffrages exprimés,
- 2°) un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits.

Au second tour de scrutin, l'élection aura lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de votants, si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection sera acquise au plus âgé.

Article 5 : Conformément aux dispositions de l'article R. 41 du code électoral, le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

Le dépouillement sera effectué immédiatement après la clôture du scrutin.

Article 6 : Nul ne peut être élu conseiller municipal s'il n'est pas âgé de dix-huit ans révolus. Sont éligibles au conseil municipal tous les électeurs de la commune et les citoyens inscrits au rôle des contributions directes ou justifiant qu'ils devaient y être inscrits au 1er janvier 2022.

Toutefois, le nombre de conseillers ne résidant pas dans la commune ne peut excéder le quart des membres du conseil.

Article 7 : Les autres formalités de l'élection s'effectueront conformément aux derniers textes et instructions tant ministériels que préfectoraux applicables pour les élections générales.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2, place de Verdun - BP1135 - 38022 GRENOBLE Cedex 1) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 9 : Le sous-préfet de l'arrondissement de Nyons et le maire de Montbrison-sur-Lez sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du département de la Drôme, publié et affiché dans la commune de Montbrison-sur-Lez, six semaines au moins avant la date du scrutin, soit au plus tard, le samedi 17 septembre 2022.

Fait à Nyons, le 8 septembre 2022

La Préfète,
Pour la Préfète par délégation,
Le Sous-Préfet de
l'arrondissement de Nyons,

Philippe NUCHO

US DRÔME PROVENCE

Ensemble éducateurs US DROME PROVENCE

Éducateur U6 - U7

Entraînement : mercredi 13h30 - 15h Taulignan

Ludovic Trin - 41 ans
Animateur senior
Éducateur à Richerenches
et DROME PROVENCE
 Au club depuis 2006
 Tel: 06 86 77 43 51

Éducateurs U8 - U9

Entraînement : mercredi 13h30 - 15h Taulignan

Bernard DURAND - 62 ans
 Animateur senior CFF2
 A joué en régional RC AYME MACHOT
 au club depuis 1986 au GRIGNAN
 puis DROME PROVENCE
 Tel: 06 86 29 22 54

Bernard MULLIER - 62 ans
 2010 animateur
 A joué à Valréas, Educateur à
 Saint-Jeud et Pierrelatte
 Au club depuis 2014

Bernard BARTHÉLEMY - 62 ans
 Ancien joueur et président de
 St-Jeud

Éducateurs U10 - U11

Entraînement : lundi 18h - 19h30 Grillon
 Mercredi 17h - 18h30 Taulignan

Laurent Nicolas - 55 ans
 Initiateur 2
 A joué à Nyons, Valréas,
 Taulignan, Tuilette, bouchet
 Au club depuis 1999,
 joueur puis éducateur
 Tel: 06 38 67 03 00

Patrick Isnard - 58 ans
 A joué à Valréas et Baume en
 seniors
 Puis en vétérans à Grignan
 Educateur à Drome Provence
 Depuis janvier 2022

Éducateurs U12 - U13

Entraînement : lundi 18h - 19h30 Grillon
 Mercredi 17h - 18h30 Taulignan

Ludovic Trin - 41 ans
 Animateur senior
 Educateur à Richerenches
 et DROME PROVENCE
 Au club depuis 2006
 Tel: 06 86 77 43 51

Yoann Teyssiere - 25 ans
 Au club depuis 2004
 A joué dans toutes les
 catégories jeunes de DROME
 PROVENCE
 Joue en senior
 Tel 06 11 03 93 54

Éducateurs U14 - U15

Entraînement : Mercredi 14h30 - 16h Grignan
 Vendredi 19h - 20h30 Grillon

Christophe Boyer - 50ans
 Brevet d'état 1er degré
 Joueur et éducateur RC Provence
 Educateur Baume Montségur
 Au club depuis 2020
 Tel: 06 83 75 80 26

Bertrand Degat - 33 ans
 Initiateur 2
 A joué pays de Loire en
 régional
 Au club depuis 2018
 Joue en senior

Éducateur U16 - U18

Entraînement : Mercredi 16h - 17h30 Grignan
 Vendredi 19h - 20h30 Grillon

Christophe Boyer - 50ans
 Brevet d'état 1er degré
 Joueur et éducateur RC Provence
 Educateur Baume Montségur
 Au club depuis 2020
 Tel: 06 83 75 80 26

Éducateurs seniors

Entraînement : Mercredi Grillon 19h30-21h
 Vendredi Grignan 19h30-21h

Entraîneur équipe 1
Manu Gatto - 48 ans
 Responsable technique
 Brevet moniteur Football
 A joué en régional sur Lyon
 Au club depuis 2015
 tel: 06 60 54 86 72

Entraîneur équipe réserve
Thierry Mathonnet - 52 ans
 CFF2
 Dirigeant Richerenches,
 Orange, Carpentras
 Au club depuis 2013
 tel: 06 22 60 74 10

Éducateur Féminines

Entraînement : mardi 19h - 20h

Ludovic Trin - 41 ans
 Animateur senior
 Educateur à Richerenches
 et DROME PROVENCE
 Au club depuis 2006
 Tel: 06 86 77 43 51

CARNET BLEU

Gabin France est né le 30 août 2022 chez Manon Juvet et Anthony France.
L'équipe du Petit Journal adresse toutes ses félicitations aux parents.

SOPHROLOGIE

Les cours de sophrologie en groupes ont repris !
A Montbrison ou à Valréas... et aussi en séances par visio !
Un rendez-vous hebdomadaire pour apprendre à gérer son stress, ses émotions, son sommeil... par des exercices de respirations synchronisés à des mouvements, ainsi que l'entraînement à la visualisation positive !
N'hésitez pas à me contacter pour une séance découverte...

Michèle MEZIN
06 72 94 92 49
Mas de la Roche
www.sophrologie-dromevacluse.com

MARDI 18h15	MERCREDI 18h30	JEUDI 10h30	JEUDI 18h30
Séance en visio 40mn	Séance d'une heure P'tit Chalet Sophro Montbrison sur lez	Séance d'une heure adaptée aux Séniors Mon Espace Sophro Valréas	Séance d'une heure Mon Espace Sophro Valréas



Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre
et le 31 décembre





→ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
→ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne
mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?


-  **Connaître l'évolution du cheptel apicole**
-  **Améliorer la santé des abeilles**
-  **Mobiliser des aides européennes**

Parution de l'ouvrage

17 et 18 septembre 2022'

« Roche-St-Secret & Béconne, Sources & Terres d'Industries aux XIX^e & XX^e siècles »

Livre couleur de 160 pages, relié 21 x 23 cm, plus de 200 visuels (photographies, cartes postales, plans, archives, schémas, etc.)
ISBN 978-2-9583924-0-6



Créée en 2000, l'Association « Pour garder le Patrimoine de la Roche-Saint-Secret-Béconne », en plus de s'être occupée de la sauvegarde de son riche patrimoine bâti et culturel, s'est intéressée aux industries qui ont existé aux XIX^e et XX^e siècles dans la commune.

Aidés par les témoignages des habitants, leur apport de documents et les données des fonds anciens, nous avons développé notre recherche, ce qui nous permet aujourd'hui de vous proposer cet ouvrage.

Aussi, nous vous invitons à nous suivre le long des canaux, sur les sentiers en forêt et sur les terres de La Roche-Saint-Secret et de Béconne. Vous visiterez deux usines hydroélectriques, dont l'une fut la première de France à transporter l'électricité vers deux villes, mais aussi des moulins à garance, à alquifoux ; des fours à chaux ; une papeterie ; des poteries ; un foulon à drap ; des fabriques à soie ; des mines de phosphates ; vous découvrirez l'exploitation du bois avec notamment la fabrication du charbon ; ainsi que les techniques de culture et de distillation de la lavande.

C'est toute cette diversité de ressources que nous souhaitons vous présenter dans ce livre pour que vous puissiez, tout comme nous, découvrir la vitalité qui a régné durant cette période dans notre village.

Renseignements :
liliane.gleyze@orange.fr

Prix public 22€

ÉCOLES

Des nouvelles des écoles du RPI, de l'association des parents d'élèves

Ça y est la rentrée scolaire s'est faite et une nouvelle année commence. Que de nouveautés et de projets !! A l'école du Pègue nous comptons 21 enfants dans la classe de Nathalie Duciel assistée de Sabine, elles suivent la classe qui regroupe de la petite section au CP. Sur l'école de Montbrison cette année, il y a 23 enfants du CE1 au CM2 dirigés le lundi et mardi par Chloé Dehoux-Sanchez (directrice) et par Catherine Chaumet le jeudi et vendredi, nommées après le départ de Lucile Mourier en juin. Les projets de sorties, animations sont là et il est donc important que l'APE se mobilise pour récolter des fonds pour mener à bien ces projets.

Durant le mois d'octobre, nous lançons **une vente par correspondance de fleurs**, bulbes, articles pour le jardin, pour la maison, jeux.... Vous y trouverez sans doute votre bonheur ou de quoi faire plaisir à quelqu'un. Retrouvez les catalogues avec les bons de commandes directement en mairie, ou commandez directement en ligne à l'adresse : asso-initiatives.fr avec le code d'accès SFRZNV. Attention celles-ci doivent être faites avant le 21 octobre.

Nous vous rappelons aussi que toute l'année vous pouvez trouver directement à la mairie, de beaux sacs en tissu à l'effigie des écoles de nos villages au prix de 4€ et comme toujours vous pouvez y déposer vos cartouches jet d'encre dans un carton prévu à cet effet.

Un grand merci à vous pour votre mobilisation, votre implication dans la vie des écoles de notre RPI.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Cindy au 06.86.26.63.83

AMICALE

L'Amicale prévoit une réunion le 12 octobre à 18 heures petite salle.

Ordre du jour :

Compte rendu du repas pistou.

Projet marché aux cardons et aux truffes.

Repas omelette aux truffes ??

Toutes les personnes désireuses de nous aider sont les bienvenues car sans bénévoles, nous ne pourrions rien organiser.

Merci à vous tous.

Christine Rambure

POÈME D'OCTOBRE

SOUPE AU PISTOU

*Aujourd'hui c'est samedi,
Une sortie entre amis,
Voisins et gens d'ici,
Tous quartiers réunis,
Oui, un moment de vie...*

*En salle des fêtes de Montbrison,
Lien singulier et profond,
Lieu de toutes les discussions,
Convolent toutes générations,
Dans un brouhaha en fusion...*

*Sur de longues et blanches tablées,
Enfin, tous bien installés,
En cette presque fin d'été,
Le temps soudain semble arrêté :
La starlette fait son entrée...*

*Encadrée de bénévoles,
Tels jadis les Sex Pistols,
Elle nous dévoile son déhanché,
Dans de bien hauts saladiers,
Remplis gavés jusqu'au nez...*

*Nul ne connaît la recette,
Héritage secret d'Yvette,
De cette soupe qui entête,
Et qui se pare, coquette,
De gerbes de coquillettes...*

*Haricots rouges et verts,
Un bouillon doux aillé,
Courgettes, pommes de terre,
Dés de carottes sucrées,
Cocos et herbes d'été...*

*Une recette qui étonne,
Lien entre été et automne,
Une tradition, un savoir faire,
Un péché de bonne chaire,
Auquel nous ne renoncerons guère...*

*Alors, sincères applaudissements,
Pour ce moment réconfortant,
A renouveler assurément...*

Flore

COMMENT DÉPOSER AU COMPOSTEUR ?

- 1 Je vide mes biodéchets dans le composteur «bac d'apports».
- 2 J'ajoute du structurant que je prends dans le bac «matière sèche».
- 3 Je mélange soigneusement en répartissant sur toute la surface.



POUR ALLER PLUS LOIN

Tout le site de la communauté de communes : www.cccppg.fr

ESPACE GERMAIN AUBERT
45A rue de Tournelle
42100 MONTBRISON

COMMUNE DE MONTBRISON
04 77 30 25 26



GUIDE PRATIQUE DU COMPOSTAGE PARTAGÉ

TRIEZ .. COMPOSTEZ .. VALORISEZ !



UNE PLACETTE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ CONTIENS 3 BACS VOUS QU'EST-IL ?

LE COMPOSTAGE, C'EST QUOI ?

Composter, c'est imiter la nature dans des conditions organisées et contrôlées !

C'est une transformation naturelle des déchets organiques (déchets d'origine animale ou végétale). Le produit obtenu, le compost, est un amendement organique comparable à l'humus, très utile en agriculture et en jardinage.

POURQUOI COMPOSTER ?

- Réduire de 30% le poids de sa poubelle
- Contribuer à la préservation de l'environnement
- Créer du lien entre les habitants
- Obtenir du fertilisant naturel et gratuit pour les jardinières privées ou les espaces verts collectifs

LE QUE JE PEUX COMPOSTER

Tous les déchets organiques sont compostables

Epluchures de tous les fruits et légumes, fruits et légumes abîmés, restes de repas (cuits ou crus), marc de café et filtres, thé et sachet (sans agrafe), coquilles d'œufs écrasées, coques et noyaux, essuie-tout, fleurs fanées ...

Sous certaines conditions

Certaines matières se décomposent plus lentement et demandent quelques précautions pour éviter des nuisances potentielles : fromages et laitages, viande, poisson, pain, os ...

INTERDITS AU COMPOST

Tout ce qui n'est pas d'origine organique : plastiques, métaux, verre, les sacs (même «biodégradables»), déchets dangereux, mégots ...

LE BON ÉQUILIBRE DES MATIÈRES

Pour assurer une décomposition rapide et sans nuisance, il est nécessaire de garantir un certain équilibre de matière dans le compost.

ASTUCES POUR UN BON COMPOST :

POUR PRODUIRE UN COMPOST DE QUALITÉ, IL FAUT ÉQUILIBRER LES MATIÈRES AU MOMENT DE L'APPORT. MÉLANGEZ DES DÉCHETS MOUS ET HUMIDES (DÉCHETS ALIMENTAIRES) AVEC DES DÉCHETS DURS ET SECS (PETITS BRANCHAGES, TONTES SÈCHES ...).

EN MOYENNE POUR CHAQUE APPORT, MÉLANGEZ 2/3 DE DÉCHETS MOUS ET 1/3 DE DÉCHETS SECS.

EN SUIVANT CES QUELQUES ASTUCES, ON ASSURE UN COMPOST TOUJOURS HUMIDE ET BIEN AÉRIÉ, GARANTISSANT L'EFFICACITÉ !



LE FONCTIONNEMENT DU COMPOSTAGE PARTAGÉ

La placette de compostage partagé est constituée de 3 bacs, chacun jouant un rôle différent :



Réserve de déchets «secs» à ajouter à chacun de vos apports

Bac où sont déposés les biodéchets

Bac fermé où mûrit le compost

Prochain numéro du petit journal le **mercredi 2 novembre 2022**

Dépôt des articles (impératif) avant le lundi 24 octobre 2022 à 19h30

Rappel de l'adresse du petit journal de Montbrison:

Le Petit Journal de Montbrison - La Mairie - 26770 Montbrison sur Lez

Vous pouvez également nous faire parvenir vos articles par

Email : redaction@petit-journal-montbrison.com

et consulter le petit journal sur site Internet : www.petit-journal-montbrison.com

Webmaster créateur : Alain MONTLAHC - webmaster@petit-journal-montbrison.com : Joël MAILLOT

Le petit Journal de Montbrison N° ISSN: 1270 -1998 Responsable Rédaction: Séverine MAILLOT